

----- Message transféré -----

Sujet : Fwd: Panneaux voltaïques enquête du commissaire

Date : Sun, 25 May 2025 16:27:43 +0200

De : Anne [REDACTED]

Pour : a.girardclos@aliceadsl.fr <a.girardclos@aliceadsl.fr>

MODIFICATION DU PLU : déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de MARGUERITTES.

✘ La demande de modification du PLU, qui entraîne le déclassement d'un Espace Boisé Classé pour créer une zone photovoltaïque, est inacceptable. Nous donnons ici quelques argument pour le rejet de cette demande.

1. Le Montrodier est un site naturel protégé :

Classé Zone Naturelle d'Intérêt Écologique (ZNIEFF), ZICO, dans une zone de transition de la réserve de biosphère UNESCO.

Le PADD et PLU actuels protègent la zone en Espace Boisé Classé (EBC). Il est interdit d'y construire.

2. Le projet ne présente pas d'intérêt général :

C'est un projet privé, à but lucratif, sans bénéfice direct pour les habitants de Marguerittes, pas d'autoconsommation pour notre commune.

L'électricité produite sera injectée dans le réseau national, sans autonomie énergétique locale.

3. Des alternatives existent et n'ont pas été étudiées :

Des zones déjà artificialisées (friches, parkings, ZAC du TEC) pourraient accueillir les panneaux sans détruire la garrigue.

Le porteur de projet n'a pas respecté l'obligation de rechercher ces alternatives (principe ERC : éviter – réduire – compenser).

4. Un impact écologique et paysager majeur :

Destruction de 8 à 11 hectares d'habitats méditerranéens abritant des espèces protégées.

Risque accru de ruissellement, inondation, et de feux de forêt.

Atteinte irrémédiable à un paysage emblématique de notre territoire.

5. Une procédure juridiquement contestable :

L'étude d'impact est incomplète.

Aucune dérogation espèces protégées n'a été demandée.

La DREAL a émis un avis défavorable.

Le PLU est modifié "sur mesure" pour un opérateur privé, ce qui est contraire aux règles d'urbanisme.

Nous sommes opposé(e) à la modification du PLU sur le Montrodier. Ce projet est incompatible avec la protection de l'environnement, ne répond pas à un intérêt général, et détruirait un site remarquable pour implanter une centrale industrielle qui pourrait être installée ailleurs. Nous demandons le rejet de cette modification.

 Faites-le avant le 6 juin !

 Participez par email enquete.plu1@marguerittes.fr ou déposez votre contribution sur le registre en mairie.

 Partagez ce message autour de vous pour que chacun puisse se faire entendre !

VOTRE CONTRIBUTION EST IMPORTANTE !!
